

NUMERO 6

MAI 1993

LE JOURNAL

DE

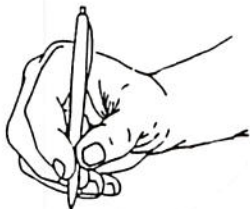
L'ANPILS

**ASSOCIATION NATIONALE
POUR L'INTERPRETATION EN LANGUES DES SIGNES**

254 RUE ST JACQUES
75005 PARIS

SOMMAIRE

EDITORIAL.....	page 1
- Le mot du Président	
PLACE AU C.A.....	page 3
RENCONTRE AVEC LES REGIONS.....	page 5
- S.O.S. ANPILS Bourgogne.....	page 6
- Responsables des Groupes Régionaux.....	page 8
NOUVELLES DE L'ETRANGER.....	page 9
- Entretien avec Danielle M. Traductrice Québécoise.....	page 10
TRIBUNE LIBRE.....	page 15
- Interface de communication.....	page 16
- Parlez-vous l'Ado?.....	page 20
- Parlez dans le micro.....	page 22
INFOS BREVES.....	page 23
- Interprètes, prise en charge.....	page 24
- Une interprète au service des sourds.....	page 25
LA PAGE DETENTE.....	page 26



EDITORIAL

Par le passé, notre Association a été confrontée à de nombreux problèmes. Néanmoins, elle a su y faire face.

Voici maintenant 2 ans que j'en suis le Président. Le constat que l'on peut faire c'est que progressivement l'Association ANPILS a évolué. Ceci grâce au travail réalisé par le C.A. qui n'a pas ménagé son énergie et aux membres qui par leur sérieux, leur professionnalisme ont su donner une bonne image de marque à notre Association.

Cela a commencé avec des grandes manifestations internationales telles que :

- le colloque sur la L.S. au futuroscope de POITIERS*
- le colloque Franco-Américain à PARIS*
- le colloque juif à PARIS*
- le colloque sur l'histoire des sourds à RODEZ.*

Pour toutes ces rencontres internationales, notre association a été sollicitée et a collaboré pour la mise en place de l'interprétation.

L'image de l'ANPILS doit continuer à être bien vu par les personnes extérieures sourdes comme entendants.

Grâce au journal de l'ANPILS, les activités de l'Association sont de plus en plus connues et reconnues, nous espérons qu'à l'avenir cette reconnaissance s'étendra, pour faire de notre Association, une association à part entière.

LE PRESIDENT.

PLACE AU C.A.



Au moment où nous mettons sous pli notre journal, nous n'avons pas reçu de nouvelles de la dernière réunion du C.A. qu s'est tenu à PARIS le 14 Mai dernier.

Il vous faudra patienter jusqu'au mois de Juillet, les nouvelles seront certes moins fraîches...

**RENCONTRE AVEC LES
REGIONS**



S.O.S. ANPILS BOURGOGNE !!!

de Anne RABOURDIN

Imagine un bureau d'interprète.

Imagine le siège de l'ANPILS Bourgogne.

Imagine le lieu de création, de cogitation, d'impression et de diffusion DU JOURNAL...

Imagine une activité débordante.

Imagine des cerveaux fumants.

Imagine des bouches qui remuent.

Imagine des mains qui se meuvent.

Imagine des doigts qui frappent les touches à Vitesse V.

Imagine des têtes désespérées qui attendent des articles...

Imagine des questions qui fusent :

- Eh alors, ce logo ? ?

- Bof ! Une réponse. Et encore, c'est quelqu'un qui n'est pas membre de l'ANPILS.

Imagine une étagère avec des livres, des dictionnaires...

Imagine le bas de l'étagère.

Imagine une enfilade de K7 vidéo.

Imagine : "1er colloque européen sur l'histoire des sourds".

Imagine Rodez.

Imagine 24 K7.

Imagine une bonne couche de poussière sur chacune de ces K7.

Imagine la tête désabusée des membres de l'ANPILS Bourgogne qui ont commandé ces K7.

Imagine !

Deux !

Deux membres de l'ANPILS sur toute la France qui emprunte ces K7.

Imagine !

Imagine : Tous les membres de l'ANPILS sauf ces deux qui ont regardé ailleurs toutes ces K7 !

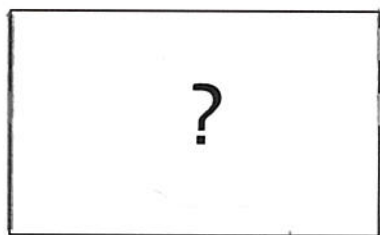
Imagine !

ENIGME

Keskikoutpacherkonregardkontraduikonécoutekifébienbossé ?

Mode d'emploi proposé :

- . Regarder une fois (sanson)
- . Regarder et parler
- . Regarder et écouter (avéson)
- . Regarder et reparler
- . Regarder et "imiter"
- . Regarder et rereparler
- . Regarder pour le plaisir



32 F

												10
												9
												8
												7
												6
												5
												4
												3
												2
												1
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	

Réponse :

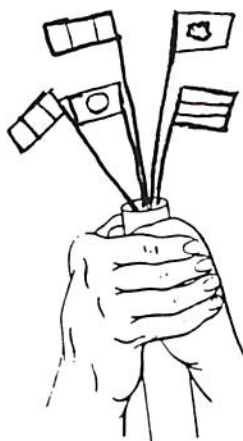


RESPONSABLES DES GROUPES REGIONAUX

A la demande de plusieurs membres, nous vous redonnons la liste des groupes régionaux.

<u>TOULOUSE</u>	: Alain BACCI 24 Rue Fieux 31100 TOULOUSE	<u>Tél.</u> 61.59.47.66 (perso.) <u>W</u> 62.14.17.27
<u>BOURGOGNE</u>	: Christine PEUCH 15 B Rue Albert 1er 21000 DIJON	<u>Tél.</u> 80.62.32.93 (perso.) <u>W</u> 80.45.05.08
<u>OUEST</u>	: Béatrice TRICHARD 90 Rue Saumuroise Bat B3 49000 ANGERS	<u>Tél.</u> 41.66.69.79 <u>BAL</u> Chez*TRICHARD
<u>CHAMBERY</u>	: Bernadette DUPIN 233 Av. Th Reinach 73290 LA MOTTE SERVOLEX	<u>Tél.</u> 79.25.10.89
<u>PARIS</u>	: Christine QUIPOURT 254 Rue St Jacques 75005 PARIS	<u>Tél.</u> 42.62.37.09

**NOUVELLES
DE
L'ETRANGER**



Entretien avec Danielle M.
Traductrice Anglais-Français à Montréal, Québec

Anne :

Quelle formation as-tu reçue pour exercer ton métier ?

Danielle :

Un diplôme universitaire en traduction qui serait, je crois, l'équivalent d'une licence, un Bac "bachelor degree" ça fait trois années d'université en traduction.

Ils nous formaient quand même pour faire de la traduction dans divers domaines. On avait un petit cours d'économie, un petit cours de sociologie, un petit cours de traduction technique, un petit cours de traduction scientifique.

A - Donc pendant combien de temps ?

D - Trois ans. mais ça part du principe qu'on n'est pas entièrement bilingue en commençant le cours. Ce qu'ils demandaient comme base, c'était d'avoir quand même une bonne base d'anglais, mais surtout écrire très bien le français. Parce que l'amélioration de l'anglais, ils nous la donnaient. Il y avait carrément des cours de grammaire anglaise... de grammaire française aussi d'ailleurs !

Mais on avait, des cours qui se donnaient carrément en anglais, ce qui est assez inhabituel. A l'Université Laval, ça devait être pas mal les seuls qui se donnaient en anglais, mais surtout, c'était un choc. Quand on habite à Québec, on n'entend pas tant que ça parler anglais.

A - Est-ce que tu avais des cours de déontologie ?
Est-ce qu'il y a un corps de traducteurs avec une déontologie?

D - Oui, il y a la Société des Traducteurs qui a essayé de se faire reconnaître comme tu sais, chez nous, c'est comme l'ordre des médecins. Tu ne peux pas porter ce titre-là si tu ne fais pas partie de l'association. Moi je pense qu'ils ont quand même été reconnus. Mais ce n'est pas encore au point. Mais moi je n'en fais pas partie. En tout cas, personne ne m'a dit que j'étais illégale.

Je n'ai pas appris de code de déontologie. Sauf que j'ai travaillé pour le gouvernement fédéral. Puis tu sais des fois, on faisait des trucs confidentiels. Bon en principe on ne parle des textes en dehors. En pratique tout le monde raconte ce qu'il fait à tout le monde...

Non j'ai déjà traduit des textes confidentiels, une fois aussi dans une boîte, parce que c'était pour une vente, une grosse vente. C'est la seule chose en fait de déontologie dont j'ai entendu parler.

Bon à l'Université, on apprenait bien à rester très fidèle au texte, à ne pas faire mentir l'auteur.

A - Nous on a cette notion de neutralité qui n'est pas toujours vue de la même façon.

D - Oui, depuis c'est beaucoup plus facile d'être neutre quand tu es traducteur qu'interprète parce que tu as le recul, tu as le texte devant toi. Tu n'as pas l'impression d'exprimer vraiment les paroles de quelqu'un.

A - Oui, c'est à froid aussi.

D - C'est très différent le travail de traducteur et puis d'interprète. Mais je ne suis pas capable d'être interprète, je ne pense pas. Il faut être trop rapide !
Je ne peux être rapide en traduisant mais je sais que si je ne le suis pas, ça ne pose pas de problème.

A - Oui tu peux faire et refaire...

D - Oui c'est ça !

A - Et tu travailles surtout chez toi ?

D - Oui oui, mais j'ai déjà travaillé dans des bureaux.
J'ai travaillé deux ans au gouvernement puis après en 89 j'ai fait un contrat de 3 mois à Ottawa aussi.

A - Donc là on te donnait des traductions régulièrement ?

D - La veille ou le matin, il y avait quelqu'un qui t'empilait des trucs dans le panier. C'était souvent des petits textes. En tout cas moi, comme j'étais la personne qui était là pour 3 mois, tu sais la petite dernière, on me donnait tous les petits textes. Des fois il n'y avait qu'un paragraphe. Il fallait que je fasse une liste de ce que j'avais fait dans la journée, ça ne finissait pas ! ... Des drôles de choses d'ailleurs.



A - Ah bon !

D - Quand tu dis des fois tu as du mal à comprendre certains mots: moi j'avais un texte, ils parlaient des employés, c'était aux postes. Puis ils parlaient des employés des postes, des problèmes.. ils parlaient de "horseplay" ou quelque chose comme ça. Il y avait deux anglophones dans le bureau. Il a fallu que j'aie vu ce que ça voulait dire. Ils m'ont dit que c'était les types qui par exemple, au Québec, on dirait se "tirailleur" pour horseplay. Ils se battaient à moitié comme ça pendant le travail... !

A - Ah ouais !

D - ... Bon !

Avant que je rentre comme traductrice au Fédéral, tu avais des recruteurs du fédéral qui venaient nous voir puis qui nous décourageaient presque et qui vous décourageaient presque : ils nous disaient qu'en fait au bureau des traductions, les problèmes c'était les suicides et puis aux postes c'était l'alcoolisme ! ... ! Je ne sais pas lequel était le mieux ...!

Les gens nous disaient : n'acceptez pas un poste au Fédéral. ne vas pas là comme stagiaire. Il y a plein de suicides... C'est trop déprimant...!)

A - Oui as-tu déjà eu des traductions à faire pour des personnes bilingues ? Tu disais que tu ne savais pas...

D - non je ne sais pas. Bon les problèmes que j'ai pu avoir quand j'étais au Fédéral, c'est des traductions de textes écrits par des gens qui écrivaient mal l'anglais... qui étaient entre deux.... qui étaient ni vraiment francophones, ni vraiment anglophones alors ils écrivaient très mal l'anglais.

A - Et tu n'as pas eu de retour de ces gens là ?

D - Non, dans le genre de choses où je suis, je n'ai jamais de retour, j'ai trop d'intermédiaires...

A - Oui, nous c'est plus petit...

D - Non je n'ai jamais eu de commentaires négatifs, on m'a déjà envoyé une lettre de félicitations !

A - !!

D - C'était pour le texte super-confidentiel et que j'avais fait. Puis il fallait que je fasse ça le week-end. Puis j'avais même le numéro de téléphone de la résidence du P.D.G. de la Cie pour lui poser des questions... ! J'étais un peu stressée ! Mais le texte était simple à faire. C'était juste une offre d'achat. Je n'en avais jamais fait. Mais ce n'était même pas de la langue juridique. C'était juste un texte très normal. Je ne sais même pas si ça a marché ! ...

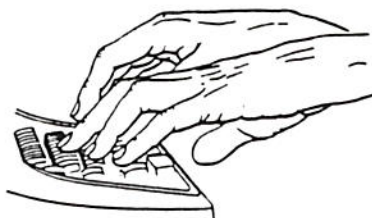
A - Et acceptes-tu de me dire quel est ton salaire ?

D - Oh oui pas de problème. je suis payée au mot.
16 centimes le mot.
Et je fais 200 mots à l'heure. Ca fait 32 \$ de l'heure.
Tu multiplies par 4 pour l'avoir en francs, ça fait 128 F/h.
Je suis pigiste j'ai un intermédiaire, c'est un cabinet qui me dit combien je vais être payée.
Mais j'ai déjà été payée pour une traduction très technique 25 centimes le mot.

Interview de Anne RABOURDIN

* Certaines expressions sont typiques à la langue Québécoise.

TRIBUNE LIBRE



INTERFACE DE COMMUNICATION

Je voudrais "réagir" à l'article paru dans "communiquer" n° 109 intitulé "INTERFACE DE COMMUNICATION" que m'ont fait parvenir des amis sourds ... choqués ... eux aussi !

- Deux types de réaction - l'une immédiate, à chaud, je dirai presque de colère ; la seconde je la voudrai plus constructive allant vers l'avenir, j'aimerais qu'elle ne soit pas trop amère...

- Tout d'abord réagir, m'indigner des termes utilisés sans cesse dans cet article "...aider...", évaluer, rôle de témoin, personne relais, s'assurer de la compréhension, reprise des exercices, contact régulier avec l'orthophoniste (!!!), rôle pédagogique...et pour finir... l'interface ajoute un qualificatif au rôle d'interprète..."

Assez c'est trop ! ici à Poitiers on signe "interpraide" pour de telles actions, vous associez vous-même la mimique du visage correspondante... Comment pouvons-nous accepter cela ? c'est le négatif trait pour trait de ce que nous avons toujours voulu éviter, combattre même, c'est contraire à toutes les règles de respect des interlocuteurs et je ne parle pas de la langue utilisée, de la qualification des personnes employées...

Leur bonne volonté, j'en suis convaincue, mais ce n'est pas de cela dont il est question, ce n'est pas ainsi, que notre profession sera reconnue que la LSF sera enseignée et que les sourds ne seront plus sous tutelle.

Tutelle est le terme qui convient même si désormais sous couvert de libéralisme elle se teinte que LSF, ce n'est pas cela que nous voulons, L'ANPILS composée de Sourds et d'Entendants responsables revendique et propose une autre dignité aux consommateurs Sourds et Entendants, nous devons nous battre et l'imposer.

- Pas de formation au rabais pour les sourds.
- Pas de pouvoir aux "interfaces" ou interprètes
- Une réelle formation pour les interprètes.
- La L.S. et le bilinguisme.

N'avons nous pas tous lu l'exposé de Emma Vernet revendiquant "un véritable service public d'état d'interprètes pour les sourds" ? Il faut alors recommander cette lecture à tous ceux qui sous prétexte d'aide, étouffent les autres.

Je ne pense pas, j'en suis même sûre, que certains sourds soient satisfaits de telles prestations, ils s'en contentent c'est autre chose ! certains ne connaissent pas d'autres fonctionnent mais ils feraient vite le choix si...

Que penser de plus des interprètes "remerciées" à ANGERS à RODEZ et ailleurs pour être remplacées par des "interfaces ?" n'y a-t-il derrière cela une volonté politique d'écarter des gêneurs des voyeurs des empêcheurs d'assister en rond ?

Aider, donner l'A.A.H., proposer des services qui n'en sont pas afin de réduire au silence ; certes, désormais les mains peuvent bouger, elles ne sont plus liées dans le dos mais il ne faut pas qu'elles "gesticulent" trop haut, des mains libres oui mais pas de voix pour se faire entendre, c'est commode !

Je voulais construire, alors je propose à tous et toutes de retrousser nos manches, il faut que l'ANPILS prenne la place qui doit être la sienne, faire reconnaître la qualité de nos prestations. Utiliser les textes législatifs en faire voter de nouveaux au sujet de la L.S.F. et de notre profession ; ne pas accepter n'importe quoi, revendiquer, la qualité, vous verrez après on est fier de soi. S'aider, s'organiser encore plus ensemble afin de lutter pour des Droits de Citoyens, et sûrement aussi travailler toujours à la formation, la nôtre et celles des "interfaces", il faut changer les mentalités l'ANPILS doit par son action amener à un regard neuf sur la surdité. Pourquoi ne pas demander à siéger à la commission AGEFIPH ? Bouger les ministères, il y en a marre que l'on parle pour nous prenons la parole !

Je n'ai pas lu CICERON (je le regrette) et je ne sais quel rôle il donnait aux interprètes, il me semble me souvenir pourtant que ce philosophe-politicien s'est battu pour la reconnaissance des droits des peuples à disposer d'eux-mêmes, et fut même condamné pour cela, alors reprenons plutôt ce combat là il est plus noble. Nous devons participer et non nous laisser mener !!

Genevière DECONDE



La mise en place du dispositif CFI a nécessité le recrutement d'un certain nombre de personnes pour l'exercice d'une profession d'aide à la communication dont le concept est nouveau. Un profil difficile à définir, pour une tâche aux perspectives variées

INTERFACE DE COMMUNICATION

Un spécialiste polyvalent

Une nouvelle profession est née à l'Anpeda : "interface de communication". Relais de communication, les personnes qui l'exercent en sont à définir leur rôle. Pourquoi "Interface" ? Il y a interface lorsque la personne, relais de communication, se trouve à la croisée des espaces de communication. Croisée entre un public malentendant et les groupes, les organismes, les institutions avec lesquelles il doit nécessairement être en relation, comme toute personne en situation d'intégration avec son propre milieu. L'interface, c'est aussi un ensemble d'espaces de communication dans lesquels la personne relai cherchera à adapter en permanence les différentes interlocu-

teurs et éléments de communication. Ainsi se dessine une première définition du rôle de la personne relais en situation d'interface. Et déjà nous voyons apparaître la distinction qui existe avec un interprète. Ce dernier se doit de rester fidèle à la communication par le langage. Il n'a pas forcément "connaissance" des sujets traités, néanmoins il doit en avoir la compréhension. La personne relai en situation d'interface, elle, connaît les personnes, elle explique plus qu'elle ne traduit, pour permettre d'améliorer la qualité de communication, et cela bien au-delà du langage. L'interface ne se contente pas de transmettre un message: il doit aussi s'assurer de la compréhension par le récepteur, de façon à ce que ce message soit opérationnel. Jean-Benoît Ballé précise que l'interface de communication ajoute un "qualificatif" au rôle d'interprète.

Le sens que je donne au rôle de la personne relais est proche (tel que le cite M. Sleskovitch dans son livre "Interprète de conférence") du rôle qu'entendait Ciceron parlant des interprètes...

En quelque sorte l'on admet cette distinction. Même si elle paraît ancienne nous nous trouvons dans les conditions de l'émergence d'un nouveau métier, et donc d'une nouvelle qualification.

Enfin, relais entre les personnes sourdes et les différents organismes et institutions, l'interface doit établir une communication qui, pour s'exercer dans les meilleures conditions, nécessite une adaptation double. En effet l'interface doit s'adapter à la fois au système de communication de l'organisme et à celui de la personne sourde.

L'interface, dans l'exécution de sa mission, devra s'appliquer à mettre en

UNE PLAQUE-TOURNANTE

Les matières enseignées ont un vocabulaire spécifique et technique limité au cadre de la matière enseignée. Un mot "technique" peut être traduit gestuellement, sans pour cela qu'il puisse signifier quelque chose pour le sourd. Il faut que ce terme puisse représenter une réalité pour l'interlocuteur.

De ce fait, l'interface doit comprendre lui-même ce que ce terme recouvre pour le signifier au sourd.

N'oublions pas que le sourd n'est pas qu'un récepteur, mais doit aussi se faire comprendre du groupe et du formateur. Là encore, l'interface, dans un premier temps, peut aider les entendants et le formateur à comprendre ce qu'exprime le sourd et à enlever certaines réticences. Il peut arriver que l'interface soit amené à remplir un rôle de témoin, le formateur livrant parfois ses difficultés vis-

à-vis du groupe, ou d'une notion, à l'interprète.

Inversement ce rôle de témoin se tient parfois entre les stagiaires entendants et le formateur. Exemple: lors d'exercices, il arrive qu'un stagiaire demande une précision, non pas au formateur mais à l'interface. Dans cette relation, l'interface doit répondre à la demande, mais surtout préserver son rôle.

Enfin, un formateur en difficulté avec le groupe aurait tendance à polariser les difficultés sur la présence de stagiaires sourds, là l'interface doit évaluer ce qui peut être dû à la surdité, mais aussi ce qui peut être dû à la pédagogie du formateur.

Les stagiaires sourds sont parfois des révélateurs pour une pédagogie mieux adaptée à l'ensemble du groupe.

Les interfaces du Nord-Pas-de-Calais.

exergue les potentiels de la personne sourde. Il devra pouvoir faire la différence entre les difficultés dues à la communication et la difficulté à comprendre toutes les notions enseignées.

Il est sûr que plus l'interface aura un bon niveau en langue des signes, plus il sera à même de remplir un rôle pédagogique. Mais il devra faire attention à ne pas se laisser piéger en versant sur l'assistance. Il ne faut pas oublier que l'interface dans l'exécution de sa mission est un spécialiste.

PAULE PELLECUER

Interprète

Pôle de soutien Languedoc-Roussillon



TÉMOIGNAGE

Accueillir et accompagner

SOURCE : COMMUNIQUER NUMERO 109 - DECEMBRE 92, JANVIER 93

Je travaille au CFI sourds en tant qu'interface de communication. Depuis le mois d'août, j'interviens dans un centre AFPA (Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes) pour aider un adulte sourd en formation maçonnerie. L'objectif premier consiste à faciliter la communication.

Dans le cadre précis d'accompagnement en formation, mon rôle s'est défini peu à peu en fonction de divers paramètres. Ceux-ci concernent Monsieur D., adulte sourd, les formateurs, et enfin une prise de connaissance de ma part de la théorie concernant la maçonnerie.

Premier travail : faire connaissance avec M. D. Quels sont : son mode de communication, son niveau de connaissances, ses difficultés, ses attentes ? Il s'est avéré que M. D. ne sait ni lire ni écrire, et qu'il communique uniquement en LSF.

Dans ce contexte, mon intervention s'est organisée principalement au niveau de la théorie (pour les exercices pratiques, les formateurs utilisent la démonstration concrète des œuvres à réaliser, des schémas).

Concrètement, j'interviens surtout de deux façons. Durant les cours théoriques qui se déroulent sous forme de lecture de plans, exercices, j'ai à transmettre les consignes en LSF, expliquer les exercices... En face à face avec M. D., j'assure un soutien pédagogique : notions mathématiques simples et utiles à la

compréhension du cours, vocabulaire spécifique à la maçonnerie, reprise des exercices mal compris en cours.

Cet accompagnement se fait autant que possible en relation avec les formateurs, en fonction de l'organisation des cours et des objectifs pédagogiques.

Parallèlement à la formation, depuis le mois de septembre Mr D. va une fois par semaine en orthophonie. Je suis en contact régulier avec l'orthophoniste afin d'harmoniser notre travail.

Il me semble que le rôle de l'interface de communication recouvre différentes réalités suivant les situations qu'il rencontre : c'est une tierce personne présente pour faciliter la communication, qui doit s'adapter aux cadres souvent différents de son travail (accueil au CFI, accompagnement en formation, suivi en entreprise...).

C'est dire qu'il lui faut analyser chaque situation afin de mettre en place une stratégie d'intervention : comment intervenir, pourquoi, sur quelle durée, avec quels moyens, connaître également ses propres limites (maîtrise ou non de la LSF, besoin d'approfondir ses connaissances dans telle ou telle matière...) et fixer un cadre à cette intervention.

ANNE-FRANCE BÉRA
Interface Ile-de-France



- PARLEZ-VOUS L'ADO ?

Le langage ado, c'est branché, sauf que pour les adultes en général, et pour nous interprètes, toutes ces expressions piquées à la dessinatrice Claire BRETECHER (voir les 3 croquis ci-contre) est un vrai casse-tête !

A apprendre d'urgence sous peine d'être larguée !
Avec un peu d'entraînement, les expressions "prise de tête" (c'est l'horreur), "bioman" (parents), les "pouffes" (nanas), les "meufs" (femmes), "bahut" (lycée, déjà connu), "laisse béton" (laisse tomber),deviennent vite familières.

Un peu plus corsé et inutile de zieuter le dico pour piger !!!! le "keum" de ma "reum", il est "giga" ???.....

"keum" en verlan (vieux procédé qui consiste à inverser les syllabes d'un mot) : "mêkeu" = mec, ok ; mais "giga" ?????? Dans le langage BRETECHER, "giga" = génial.

Mais le langage ado évolue vite, très vite ; par exemple : "tu me broutes" (de l'air), "cosmotellurique molleton" (nullité cosmique), "tu mates la nourriture de la cantoché et tu la trouves zarbi", "c'est glucose" traduction française (c'est lourd), en verlan (c'est relou).

Interprétations nouvelles des expressions anciennes, raccourcis, néologismes (mots inventés à partir d'un mot existant), le langage ado est ouvert à tous les vents. A l'infini !

L'argotique "envoyer une vanne" donne un verbe du premier groupe "vanter" ; "ça me troue" (ça me fait mal), "fais pas style" (ne me la joue pas ! style...), "tague ! tu faich' ! ça prend vapeur" ????????? à vous de deviner..... faites marcher vos neurones !!!!!

Pour plus amples informations, à potasser l'intégrale d'Agrippine, B.D. vedette de Claire BRETECHER.

Sylvie M.R.

- texte rédigé d'après l'article de Caroline BABERT paru dans le journal VOICI 63 -

● Ça prend vapeur

« Ça pompe l'air ! », « ça casse les pieds ! », « ça prend la tête » et, par extension « ça m'énerve ». Précisons que chez les ados, tout « prend vapeur » !

● Ça prend remous

« Ça me monte tellement à la tête que je suis sur le point de disjoncter. » Par extension, durant l'amour, c'est avoir envie et parvenir à décoller.

● J'en ai peanuts à traire

« Je n'en ai rien à faire ! » A quoi l'interlocuteur peut répondre : « Bonjour l'ambiance ! », c'est-à-dire : « Qu'est-ce que je suis mal accueilli ! »

● J'ai passé un week-end tellurique avec ma « reum »

...« J'ai passé un week-end décoiffant avec ma mère ! » (en bien ou en mal, bien sûr). Et d'ajouter : « J'en suis vénère ! » (faux ami : « énérvé »).

● Il y a un climat dans le conjungo... Tocsin !

L'entente semble fort compromise entre une fille et un garçon qui sortent ensemble... Le tocsin, c'est l'alarme, bien sûr !

● Passe à la caisse, pauvre grumeau !

Ou... « C'est ça, cause toujours, tu m'intéresses. Repasse une autre fois, pauvre nul ! » Une sacrée injure.

● Qu'est-ce que tu croques comme Pascal !

« Qu'est-ce que tu dépenses comme billets de 500 F ! » Adressé au père de l'enfant, c'est précédé de « Papoute Poute », autrement dit : « Papa ».

● T'es molleton comme pouffe

C'est-à-dire « T'es complètement nulle comme nana ! » Mais on peut aussi être molleton (pas mûre) avant d'être canon (super bien)...

● J'hallucine au top giga

« Je crois rêver tellement c'est le summum de tout ce qu'il y a de plus génial ! » Plus fort que giga ? Méga, bien sûr !

● Cosmotellurique molleton...

Se dit quand on est ailleurs que sur terre, dans le cosmos, et que ça bouge tellement qu'on ne touche plus terre. Bref, le déphasage absolu !

● Principaux verbes à retenir

« Je labeure » (je bosse). « Je m'esclave » (je me tue à...). « J'hallucine » (je crois rêver). « Je collapse » (je disjoncte). « Je suis vénère » (je suis énérvé). « Je futurise un max » (je me projette dans l'avenir).



- PARLEZ DANS LE MICRO !!!

Info destinée aux INTERPRETES TRADUCTEURS.

IBM ANNONCE IBM SPEECH SERVER SERIES

IBM speech Server est un système de reconnaissance vocal à grand vocabulaire destiné aux utilisateurs qui désirent augmenter leur productivité en dictant des textes à l'ordinateur.

La voix est convertie directement en texte permettant ainsi à l'utilisateur de valider la qualité de leur texte avant de l'inclure dans un document. cette conversion directe permet une meilleure qualité du texte généré, dès le début de la chaîne. Les utilisateurs hésitants ou incapables d'utiliser un clavier peuvent ainsi devenir plus productifs.

IBM speech Server Series peut s'intégrer dans des applications déjà existantes, peut permettre de développer des applications contrôlées par la voix et permet de générer des documents de qualité avec des cycles de révision courts.

Un vocabulaire de 20 000 mots supporte les applications commerciales classiques. Des interfaces de programmation permettent le développement d'applications pilotées par la voix.

Le français, l'anglais, l'allemand et l'italien sont reconnus.

Le poste client (OS/2 ou RS/6000) est utilisé pour dicter et pour contrôler les applications par commande vocale, le poste serveur RS/6000 transcrit la voix en texte.

Le système permet aux utilisateurs de dicter des textes pour la création de documents techniques et commerciaux. le texte ainsi créé peut ensuite être formaté, édité et intégré dans d'autres applications (bureautique, publisng, traduction etc...)

Pour pouvoir s'équiper de ce matériel, il faut prévoir un budget d'environ 200 000 frs...

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez contacter
IBM POINT REPOSE : 05 03 03 03

INFO BREVES



DEFICIENTS AUDITIFS - INTERPRETE - PRISE EN CHARGE

Mr Claude SAUNIER attire l'attention de Mr le Ministre des affaires sociales et de la solidarité sur une question relative aux difficultés rencontrées par les déficients auditifs ou de la parole qui dans leurs démarches liées à la vie civile ou personnelle doivent user des services d'un interprète. Il lui demande s'il pourrait être envisagé une prise en charge, même partielle, de cet auxiliaire actuellement supportée par la personne handicapée. Par le biais de l'assurance maladie, des mutuelles ou encore par le versement de subventions aux associations qui regroupent les personnes victimes de ces handicaps, des solutions pourraient être recherchées afin de résoudre ce douloureux problème.

Réponse : Il appartient aux départements, qui financent déjà l'allocation compensatrice attribuée aux personnes dont l'état nécessite l'aide d'une tierce personne pour les actes essentiels de la vie courante de compléter cette prestation légale par la création éventuelle de prestations de service, dont ils définissent les objectifs aussi bien que les conditions d'attribution, du type de celles suggérées par la question. Une participation des usagers, solvabilisés par l'allocation compensatrice, au financement de ces services est tout à fait envisageable.

Enfin, les organismes de sécurité sociale aussi bien que les organismes d'aide sociale dépendant des collectivités locales disposent de fonds d'action sociale qui leur permettent d'attribuer des aides en espèces ou en nature pour répondre à des situations particulières que les règles générales d'attribution des prestations légales ne peuvent toutes prendre en considération.

Réponse à la question écrite Sénat n° 15008 du 25 Avril 1991 de Monsieur SAUNIER (J.O.S. (Q) n° 34 du 27 Août 1992)

Source IDDA INFOS Décembre 92.

Elles ont des idées
**Une interprète
au service des sourds**

Passer l'oral d'un concours, aller au cinéma, répondre à un entretien d'embauche ou rencontrer des amis... quoi de plus naturel ? Sauf quand on entend mal ou pas du tout. La surdit  est un cruel enfermement : « *C'est par l'oreille que nous acquérons une grande partie de notre savoir.* » A Laval, en Mayenne, Catherine Roueil est devenue traductrice-interpr te pour les sourds. Nomm e   mi-temps par le Conseil g n ral,

elle les aide   faire face aux mille et un tracas de leur vie quotidienne. Gr ce   elle, un jeune couple de sourds dont la maison  tait truff e de malfa ons a pu enfin se faire d dommager aupr s du constructeur. Elle en a aid  un autre   passer un concours administratif. « *Mes mains sont des images* », r p te-t-elle souvent. Cette ancienne ch meuse est aujourd'hui d bord e : en Mayenne, les malentendants sont environ huit cents... ■

*A Laval,
la vie de tous
les jours
est devenue
plus facile
pour les malentendants,
gr ce   l'aide
efficace
de Catherine.*



Source *Femme Actuelle*, Juin 1991



LA PAGE DETENTE

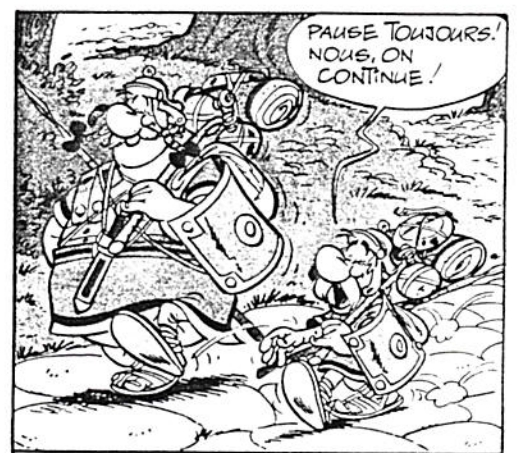


L'interprète fait un métier difficile

Parfois, on parle trop vite pour lui.



Parfois ce qu'on dit est intraduisible.

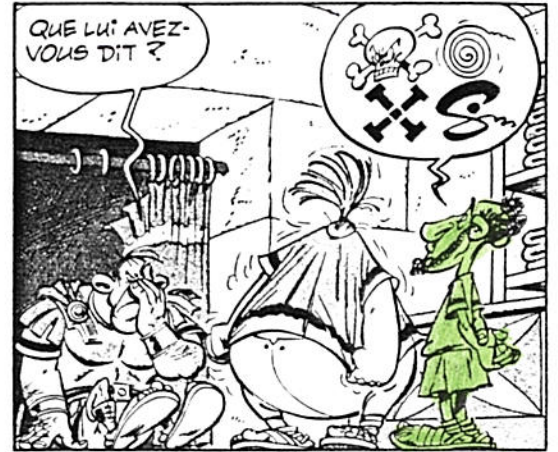


Mais c'est un métier nécessaire.

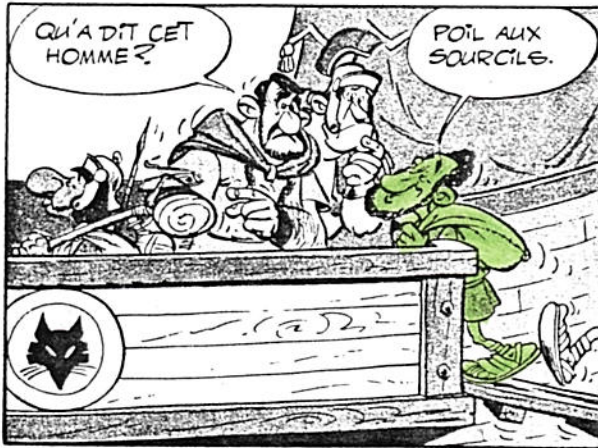


L'interprète doit être fidèle

Il doit traduire exactement ce qu'on dit.



Il doit tout traduire...



même ce qui est délicat à dire...



même ce qui paraît sortir du sujet de conversation.



même s'il fait des mécontents.

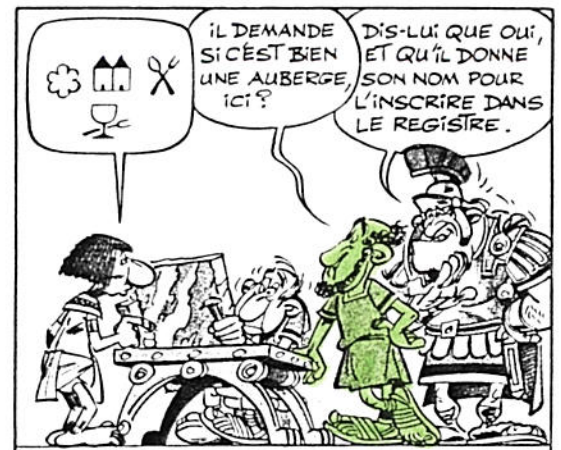
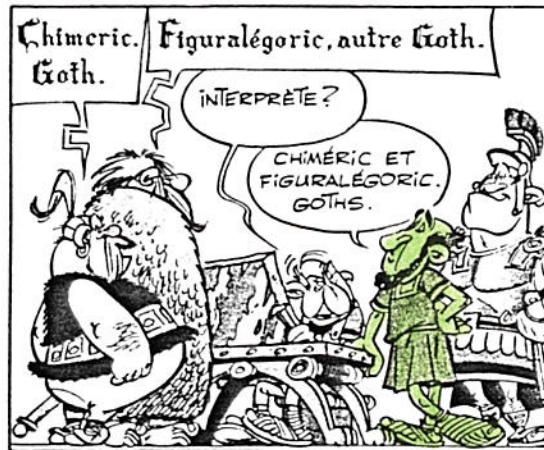


Il doit être neutre, ne pas ajouter son grain de sel.



L'interprète doit être intègre.

Il doit résister aux pressions,



faire son travail imperturbablement...



L'interprète doit être disponible

dans toutes les situations.



C'est un travail de tous les instants...

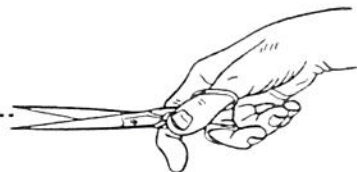
aussi bien pendant les repas...



qu'au petit matin.



IL N'EST PAS INTERDIT, ET C'EST MEME CONSEILLE
DE FAIRE NOTRE PUBLICITE



BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

Ci- joint règlement de ... Francs
à l'ordre de l'ANPILS BOURGOGNE

Prix de l'abonnement pour six numéros par an :

- 100 F pour les membres de l'ANPILS
- 130 F pour les non-membres.

